

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2022.06.07
Séance du 29 septembre 2022

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	23 Septembre 2022
	- présents	: 15	

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUÉS, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD (arrivée à 20h45), Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération :

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION D'UN EMPLOI en CONTRAT PEC
(Parcours Emplois Compétences)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail du poste en contrat PEC (Parcours Emplois Compétences) créé par délibération du 30 Juin 2022.

Contrat : PEC, à durée déterminée de 9 mois, éventuellement renouvelable, d'une durée hebdomadaire de **30 heures au lieu de 26 heures maximum.**

- Rémunération : au SMIC
- Date d'effet : 1^{er} octobre 2022.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- ✓ approuve la modification du temps de travail du poste en contrat PEC sur les bases citées ci-dessus :
- ✓ charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents (convention, contrat de travail, etc...) se rapportant à la présente décision et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Caroline DI VINCENZO



Maire de La Chapelle d'Aurec

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 30 septembre 2022 et publication le 30 septembre 2022

AR Prefecture

043-214300584-20220929-DELI_2022_06_07-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022